

## **SUR LE GROUPE DE TRAVAIL ET LE CLUB DES PARTENAIRES "AUTOMATIQUE ET AUTOMOBILE"**

**Alain Oustaloup**

*IMS – UMR CNRS 5218, Département LAPS,  
Groupe Automatique, Equipe CRONE, Univ. Bordeaux I*

Le bilan des activités menées dans le cadre du Groupe de travail "Automatique et Automobile" (GTAA) porte, d'une part, sur les réunions du groupe et, d'autre part, sur la mise en place d'un Club des partenaires pour lequel l'élaboration avec le CNRS d'une convention de partenariat Etablissements-Industriels a sans aucun doute marqué les deux dernières années (les allers et retours des services juridiques respectifs ayant largement contribué à nous occuper durant cette période).

Les travaux du GT AA ont pour objectif de rassembler les acteurs de la communauté, ayant une activité d'automaticien dans le secteur de l'automobile :

- le Contrôle Global du Châssis (CGC)
- le Groupe Moto-Propulseur (GMP)
- les Interactions avec le Conducteur et l'Environnement (ICE), cette thématique déclinant elle-même le conducteur, l'environnement et l'entité en charge de la conduite (ou copilote).

Face à l'intérêt croissant porté par les Industriels au GTAA, les principaux acteurs de ce groupe ont souhaité concrétiser cet intérêt et consolider le partenariat Etablissements - Industriels par la mise en place d'un Club des partenaires "Automatique et Automobile".

Ce Club fait ainsi l'objet d'une convention de partenariat, actuellement en cours de "procédure augmentée" de signature, entre le CNRS, l'ENSEIRB, l'ENSCP, l'Université Bordeaux1 d'une part, et BOSCH, RENAULT, PEUGEOT-CITROEN et l'IFP d'autre part.

La convention est régie par 10 articles qui précisent l'objet, le fonctionnement (pilotage et organisation des réunions), le domaine d'activité, les modalités du partenariat (prestations offertes aux industriels partenaires, notamment la formation continue), les modalités financières, la confidentialité et les publications, la propriété industrielle et l'exploitation des résultats, la durée, l'entrée de nouveaux partenaires et la résiliation.